

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

*cerfa* 

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception :	Cadre réservé à l'autorité environnementale  Dossier complet le :  07/01/2019	N° d'enregistrement :				
	1. Intitulé du projet					
1er boisement : plantation de diverses ess	ences forestières sur terre agricole					
2. Identification do 2.1 Personne physique	u (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des	s) pétitionnaire(s)				
Nom TEYSSANDIER	Prénom Didier					
2.2 Personne morale Dénomination ou raison sociale						
Nom, prénom et qualité de la personne	The state of the second st	Startistic seguperni era saket sa				
habilitée à représenter la personne morale RCS / SIRET	Forme juridique	9				
	ez à votre demande l'annexe obligatoir					
3. Catégorie(s) applicable(s) du table	au des seuils et critères annexé à l'article R. dimensionnement correspondant du projet	122-2 du code de l'environnement et				
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard d (Préciser les éventuelles rubriques issues d'					
47 C	1er boisement d'une superficie supérieure à 0,5 ha.					
	5.7.4.752					
	4. Caractéristiques générales du projet					
	ulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1	du formulaire				
4.1 Nature du projet, y compris les éver Boisement de terres agricoles avec divers						
Table Date of the Control of the Con						
		o fing 4 gelongparanie erlant augus 14 ff				

### 4.2 Objectifs du projet

- Poursuite de l'entretien et de la valorisation de parcelles, après l'arrêt de leur exploitation agricole
- Production de bois avec des essences locales et adaptées au terrain
- Amélioration de la qualité environnementale et paysagère des parcelles

### 4.3 Décrivez sommairement le projet

#### 4.3.1 dans sa phase travaux

- Préparation du sol avant plantation (décompactage ou équivalent)
- Plantation entre novembre et avril (selon accès aux parcelles) de plusieurs essences à répartir sur l'ensemble : pin (maritime ou laricio) ; chêne (sessile ou rouge) à +/- 1250 plants/ha (4 x 2m) noyer éventuellement sur une petite partie à +/- 156 ou 100 plants/ha (8 x 8m ou 10 x 10m)
- Protections individuelles (filets) sur tout ou partie des plants si nécessaire
- Travaux sur sol sec ou ressuyé pour éviter ornières et tassement

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

### Après la plantation:

- Entretien du sol des interlignes, par travail superficiel, chaque année durant les premières années, puis plus espacés dans le temps, selon nécessité, lorsque les peuplements seront installés
- Tailles de formation si nécessaire les premières années
- Eclaircies à partir de 12 à 15 ans, puis tous les 10 à 15 ans environ (selon essences et croissance)
- Elagages progressifs sur les arbres d'avenir (selon essences et croissance)
- Coupes finales envisageables à partir de 40 à 50 ans (selon essences et croissance)

	eurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie du boisement		+/- 11,5 ha
4.6 Localisation du projet  Adresse et commune(s)  d'implantation	Coordonnées géographiques <sup>1</sup>	Long. 00 ° 15 ' 48 " _E Lat. 44 ° 48 ' 43 " _F
St Philippe du Seignal (33220) Parcelles A 487-488-494-935-495-496-499-1286 Ligueux (33220) Parcelles B 153-154-155-156-157-159-160-162- 163-164-165-166-167-168-169-170		Long°'"
	oignez à votre demande les anne	exes nº 2 à 6

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

### 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		$\boxtimes$	
En zone de montagne ?		$\boxtimes$	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional?		$\boxtimes$	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		$\boxtimes$	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		$\boxtimes$	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?  Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?		$\boxtimes$	
Dans un site ou sur des sols pollués ?		$\boxtimes$	
Dans une zone de répartition des eaux ?		×	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		$\boxtimes$	
Dans un site inscrit ?		$\boxtimes$	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		×	
D'un site classé ?		$\boxtimes$	

# 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles 6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		×		
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		×		
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?		$\boxtimes$		
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?		×		
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?			Au contraire, par rapport aux cultures précédentes, le boisement pourrait avoir un effet favorable sur la qualité du sol (arrêt des intrants), des eaux de ruissellement et souterraines, et sur la biodiversité.	
Milieu nature	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?				

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?			Conversion d'espace agricole en espace forestier, selon le souhait du propriétaire
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		$\boxtimes$	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		$\boxtimes$	Le boisement envisagé n'implique aucun effet sanitaire négatif sur la flore, la faune ou les humains sur et alentour des parcelles.  Toute forêt est concernée par des risques sanitaires, spécifiques à certaines essences ou non. La prévention et/ou la limitation des dommages éventuels passent par l'adaptation des essences aux terrains et la diversification.
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	$\boxtimes$		Trafic d'engins sur la parcelle (tracteurs), et fréquentation (travaux, surveillance) limités en phases de travaux et d'exploitation. Inférieur au trafic engendré par une exploitation agricole du terrain.
Nuisances	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?		$\boxtimes$	Les matériels utilisés ponctuellement pour les travaux (phase travaux & exploitation) sont du même type que les matériels agricoles amenés à circuler vers et sur les parcelles concernées.  Le projet n'entraîne donc pas de nuisances sonores particulières.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	×	Au contraire, le rôle bénéfique des forêts est reconnu, notamment le stockage de Co2.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X	
Emissions	Engendre-t-il des effluents ?	$\boxtimes$	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	$\boxtimes$	

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager?	$\boxtimes$	Le boisement envisagé ferait appel à des essences déjà présentes localement et dans un environnement déjà boisé.
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	$\boxtimes$	Le changement d'usage est celui souhaité par le propriétaire ; la plantation ne compromet pas les activités riveraines voire sur la parcelle (circulation, chasse).
6.2 Les incide approuvés	ences du projet ident ; ? Non X Si oui, décriv		sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou s :
6.3 Les incide	ences du projet identif Non X Si oui, décr		ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

- 6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :
- Plantation à distance des fonds voisins, des éventuels fossés, des haies et boisements existant en périphérie de la surface à boiser
- (le cas échéant) Recommandation d'enlèvement des protections individuelles après la période de risque (3 à 5 ans selon essence et croissance)

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet pourrait être dispensé d'évaluation environnementale, car :

- il s'inscrirait dans un environnement déjà boisé, et ferait appel à de essences déjà présentes localement
- il serait conforme aux recommandations actuelles pour les boisements de terres agricoles avec les essences concernées
- il n'est pas susceptible d'avoir un impact environnemental ou paysager négatif
- par rapport à une exploitation agricole, l'effet du boisement serait plutôt positif sur la qualité du sol, des eaux (ruissellement, souterraines) et la biodiversité.

### 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	×
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;	×
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	×
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	×
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transm	ises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire
--	---

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

### 9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

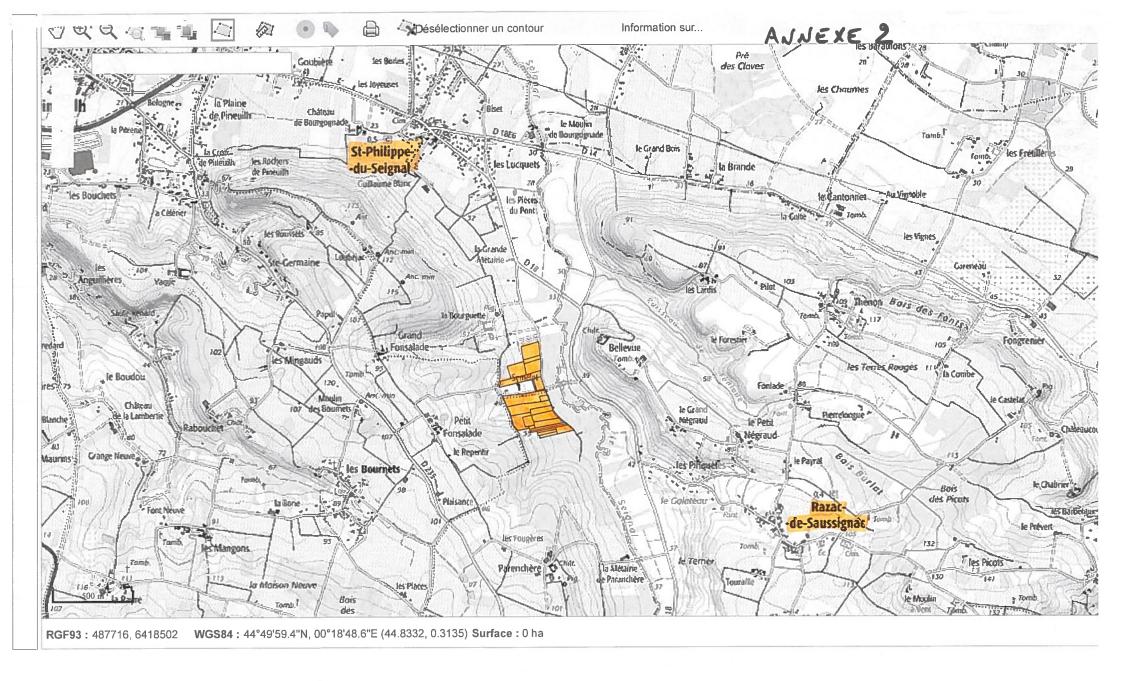
X

Fait à

PINELLILH

1e. 30/12/2018

Signature



Google Maps 83 Semelot

ANNEKE 3, 114

(Voir sur aumere 4, points de prises de rues) Google

Date de l'image : mai 2013 © 2018 Google

Saint-Philippe-du-Seignal, Nouvelle-Aquitaine
Google, Inc.

## Google Maps 83 Semelot



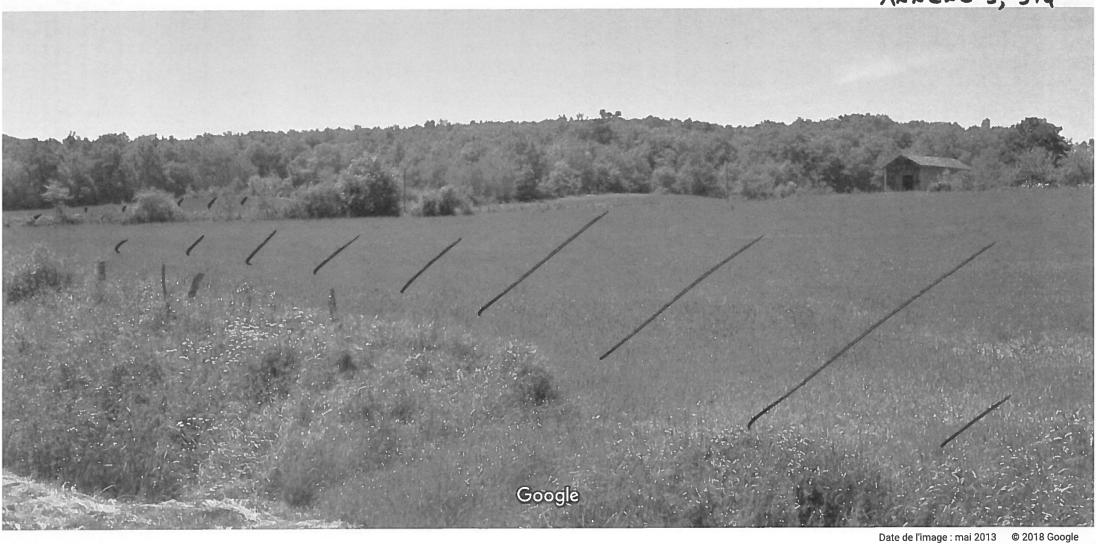
Date de l'image : mai 2013 © 2018 Google

Saint-Philippe-du-Seignal, Nouvelle-Aquitaine

Google, Inc.

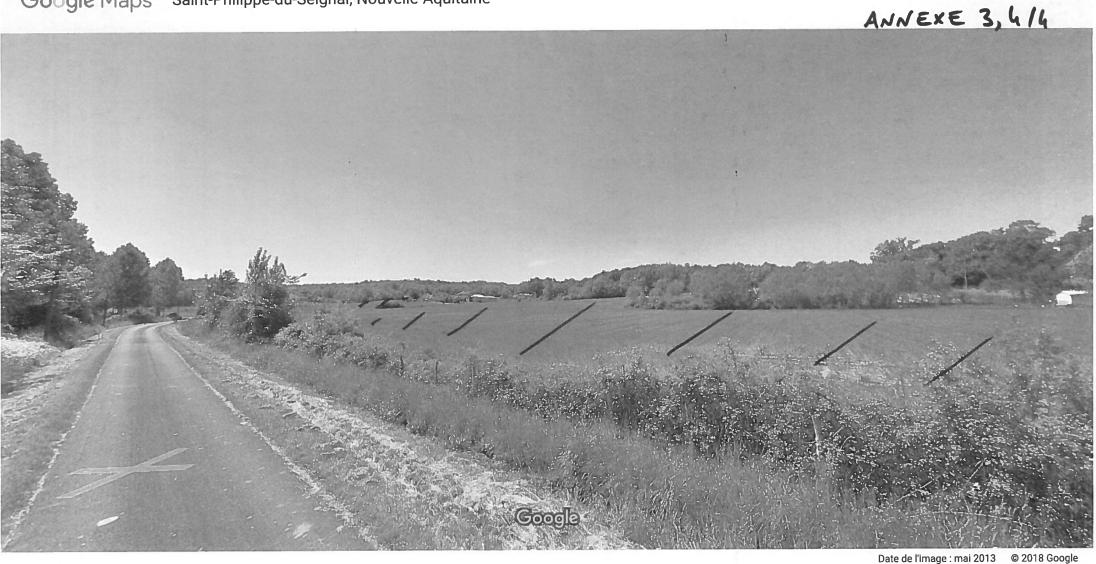
Google Maps Saint-Philippe-du-Seignal, Nouvelle-Aquitaine

ANNEKE 3, 314



Google, Inc.

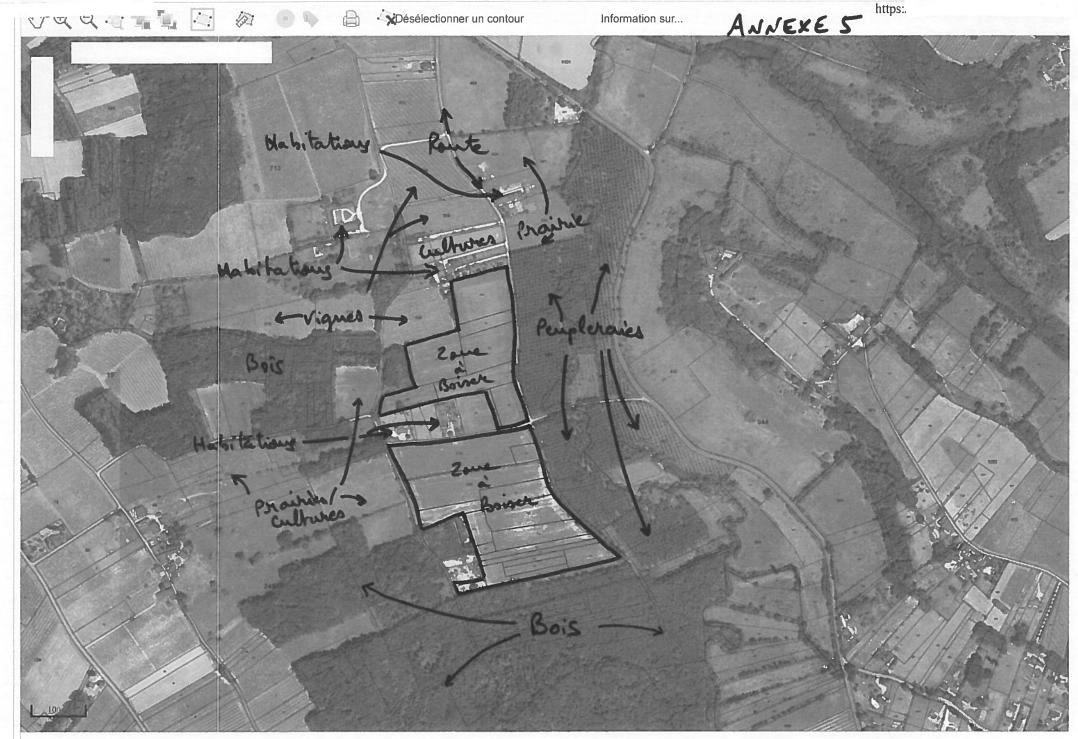
### Saint-Philippe-du-Seignal, Nouvelle-Aquitaine Google Maps



Date de l'image : mai 2013

Google, Inc.





RGF93: 484628, 6416716 WGS84: 44°48'58.2"N, 00°16'30.8"E (44.8162, 0.2752) Surface: 0 ha